



DCE

Maitre d'ouvrage :

CCI – Domaine des Pierres 60A, Route de l’Entre-Deux Pierrefonds 97410 Saint-Pierre



Travaux d'aménagement d'un local à Saint-Pierre

CCTP

Lot N°01 ETANCHEITE – REVÊTEMENTS

Indice	Détail	Date
0	Diffusion initiale	06/05/2026

ARCHITECTE	BET FLUIDES
Diomat Design Architecture 1 impasse Henri Madore, 97427, Etang Salé	EFUZIF 97 Rue de Général Lambert, 97436 Saint-Leu

Sommaire

1.1	Généralités sur l'étanchéité et revêtements.....	3
1.1.1	Connaissance du dossier	3
1.1.2	Protection et entretien des ouvrages.....	3
1.1.3	Prescription d'ensemble	3
1.1.3.1	Documents de référence.....	3
1.1.3.2	Préparation des supports.....	3
1.1.3.3	Etudes.....	3
1.1.3.4	Matériaux et fournitures.....	4
1.1.3.5	Pose des revêtements de sols et murs.....	4
1.1.3	Consistance des travaux.....	6
1.1.4.1	Travaux inclus.....	6
1.1.4.2	Travaux exclus.....	7
1.2	Description des ouvrages des revêtements	8
1.2.1	Revêtements de sol.....	8
1.2.1.1	Préparations- supports.....	8
1.2.1.2	Sol PVC en lames clipsables (sol type 1)	8
1.2.1.3	Moquette en rouleau (sol type 2).....	8
1.2.1.4	Carrelage collé en grès cérame 45 x 45 cm (sol type 3).....	9
1.2.1.5	Parquet en contrecollé multicouche (sol type 4).....	10
1.2.2	Revêtements muraux	10
1.2.2.1	Préparations- supports.....	10
1.2.2.2	Murs.....	10
1.2.2.3	Dosserets en crédence de la cuisine	11
1.2.3	Matériaux de maintenance	11
1.2.4	Nettoyage	11
1.2.4.1	Nettoyage OPR.....	11
1.2.4.2	Nettoyage de réception.....	11

1.1 Généralités sur l'étanchéité et revêtements

1.1.1 Connaissance du dossier

L'Entrepreneur du présent lot est tenu d'avoir pris entière connaissance du Lot N° 00 « Dispositions communes à l'ensemble des lots », joint au présent dossier et faisant partie intégrante du CCTP.

Il est également tenu d'avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques, C.C.T.P. & Plans des autres corps d'état intervenants au titre du présent Marché.

L'Entrepreneur du présent lot est tenu d'avoir pris entière connaissance du Lot N° 00 « Dispositions communes à l'ensemble des lots », joint au présent dossier et faisant partie intégrante du CCTP.

Il est également tenu d'avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques, C.C.T.P. & Plans des autres corps d'état intervenants au titre du présent Marché.

1.1.2 Protection et entretien des ouvrages

La protection des ouvrages sera assurée par tous moyens appropriés à la convenance de l'Entreprise, qui veillera notamment à ce que les autres corps d'état susceptibles de détériorer les étanchéités et les revêtements, mettent en œuvre les protections spécifiques nécessaires. Cette protection sera maintenue jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

1.1.3 Prescription d'ensemble

1.1.3.1 Documents de référence

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs précisés au lot 00 (prescriptions communes) et/ou dans l'énumération des pièces contractuelles du marché. Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent C.C.T.P. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur, et ne sont en aucun cas limitatives.

1.1.3.2 Préparation des supports

Réception contradictoire, vérification planéité, pentes et cohésion. Nettoyage du support puis ragréage et primaire d'accroche. Application en deux couches croisées avec trame de renfort. Relevés de 10cm minimum.

1.1.3.3 Etudes

Le Maître d'Œuvre pourra exiger l'étude et la fourniture en temps utile par l'Entrepreneur des plans de calepinage et détails d'exécution de certains ouvrages.

1.1.3.4 Matériaux et fournitures

Le CCTP précise la nature des matériaux utilisés.

1.1.3.5 Pose des revêtements de sols et murs

1.1.3.5.1 Réception des supports

L'Entrepreneur du présent lot devra, avant tout commencement d'exécution, réceptionner les supports exécutés par le Gros-Œuvre et le lot 2 Cloisons et faire, à ce moment, toutes remarques utiles en ce qui concerne l'état de surface. Il devra également vérifier le tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.

La planitude et l'aspect des sols bruts seront réceptionnés conformément à la codification technique de chaque revêtement. Aucun début de pose ne pourra être entrepris sans réception formelle du support conforme.

1.1.3.5.2 Etat des supports

Les locaux, les supports, les plâtres, enduits ou raccords devront être absolument secs au moment de la pose. Toute remontée d'humidité doit être évitée par la suite. Toutes les pièces seront hors d'eau hors d'air, avant mise en œuvre des revêtements intérieurs.

Préalablement à la pose des revêtements, l'Entrepreneur devra un nettoyage général des supports comprenant un grattage, brossage, dépoussiérage avec lavage si besoin est, de manière à éliminer toutes traces de matières susceptibles de provoquer un manque d'adhérence des revêtements avec leur support.

1.1.3.5.3 Préparation des supports

Sols :

Il sera procédé, avant toute exécution, à une réception des supports avec l'entreprise de gros œuvre. Leur cote d'arasement étant fonction des épaisseurs de forme complémentaire, mortier de pose et revêtement, les indications nécessaires seront fournies à l'entreprise du gros-œuvre.

L'Entreprise devra s'assurer que le support devant recevoir le carrelage est parfaitement résistant, avec les formes de pentes adéquat et la planimétrie permettant la mise en œuvre parfaite de ses revêtements. Il signalera toutes remarques et anomalies, avant de commencer le chantier. Tout commencement des travaux signifiera l'acceptation des supports. Il procédera à un nettoyage des supports, élimination des particules de ciment, plâtre, etc, avant mise en place du système d'étanchéité liquide sous carrelage. La préparation des supports sera toujours comprise dans le prix de pose du carrelage ou des revêtements de sols.

La mise en œuvre du SEL (Système d'Étanchéité Liquide) devra être réalisée en deux couches croisées, ou davantage si nécessaire, afin d'assurer la continuité et la parfaite étanchéité du support. Entre les couches, l'entreprise mettra en place une nappe de renfort en fibres destinée

à garantir la durabilité du système, conformément aux règles de l'art applicables aux locaux à fortes exposition à l'eau.

Les relevés verticaux seront exécutés sur une hauteur minimale de 10 cm au-dessus du niveau fini du sol, ou selon les prescriptions spécifiques du fabricant. Un soin particulier sera apporté aux jonctions mur/sol ainsi qu'aux passages de canalisations, lesquels devront être renforcés par des bandes ou pièces d'étanchéité appropriées.

L'ensemble des produits employés devra être compatible avec les mortiers-colles et joints utilisés pour la pose du carrelage. La protection de l'étanchéité restera à la charge de l'entreprise jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Murs :

Avant la pose de la faïence ou de la crédence, l'entreprise devra s'assurer que les cloisons sèches destinées à recevoir le revêtement sont conformes aux prescriptions des DTU en vigueur. Les supports devront être parfaitement plans, rigides, propres, secs et exempts de tout produit, résidu ou poussière susceptibles de nuire à l'adhérence du Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC).

L'application du SPEC devra être réalisée conformément aux préconisations du fabricant, impliquant généralement la mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité souple (nappe ou résine) recouverte d'un mortier-colle adapté.

Les zones sensibles angles, jonctions, passages de canalisations et pieds de cloisons feront l'objet d'un traitement spécifique selon le système d'étanchéité retenu et conformément aux prescriptions du DTU 52.2.

Le support ainsi préparé devra être soumis à la réception du maître d'œuvre avant la pose du carrelage. Toute non-conformité devra être corrigée par l'entreprise avant l'exécution des travaux de revêtement.

1.1.3.5.4 Carrelage, faïence, crédence

L'attention de l'Entreprise est attirée sur le fait que tout ouvrage exécuté avec des carrelages ou faïences ou crédence de tons différents sera refusé. Il devra, avant tout début d'exécution, s'assurer que les carreaux dont il se servira sont exactement de même classement et de même ton.

L'entreprise veillera à assurer la désolidarisation entre le carrelage et les cloisons, murs ou menuiseries intérieures, au moyen d'un mastic polyuréthane étanche et élastique. Ce dispositif devra permettre l'absorption des mouvements et dilatations différentielles, conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art en vigueur.

Les joints des revêtements muraux au contact avec les appareils sanitaires seront réalisés à l'aide d'un mastic au silicone anticryptogamique.

L'entrepreneur doit tous les trous, découpes, entailles qui seraient nécessaires pour l'exécution du carrelage.

Dans les locaux exposés à l'eau, les joints de carrelage seront réalisés avec un joint époxydique conforme aux prescriptions des DTU en vigueur et aux recommandations du fabricant.

1.1.3.5.5 Jonction de revêtement de sols différents ou de teintes différentes

La jonction sera réalisée à mi-feuillure des portes et, dans le cas de revêtements de sols différents, recouverte par des barres de seuil ou tout autre profil spécifié au CCTP, permettant d'assurer l'étanchéité et la pérennité de l'ouvrage.

1.1.3.5.6 Joints de carrelage

- Joints de fractionnement du revêtement : à traiter par joint polyuréthane étanche et durable.
- Joints périphériques au droit des murs périphériques et de refends. Relevé en matériaux résilients ou vide d'au moins 3 mm à réserver, entre la dernière rangée de carreaux et la paroi verticale. Le vide sera garni d'un matériau compressible.

1.1.3.5.7 Joints Passage de canalisation

Les joints et l'étanchéité des fourreaux destinés au passage des canalisations, ainsi que des canalisations elles-mêmes, sont à la charge du présent lot.

1.1.3.5.8 Tolérance de planitude et de niveau

Les revêtements de sol ne devront pas présenter de flache, les joints seront parfaitement alignés :

- Supérieure à 3 mm sous la règle de 2,00 m présentée en tous sens,
- Supérieure à 1 mm sous la règle de 0,20 m.
- Les revêtements muraux ne devront pas présenter de flache :
- Supérieure à 5 mm sous la règle de 2,00 m,
- Supérieure à 2 mm sous la règle de 0,20 m.

1.1.3.5.9 Nettoyage et protection

La finition des travaux de revêtement de sols comporte le nettoyage, exécuté immédiatement après le coulage des joints, au chiffon sec et à la sciure fine de bois blanc. Le frottage sera exécuté suivant les diagonales des éléments, sans dégarnir les joints, jusqu'à un état de propreté parfait qui devra être maintenu jusqu'à la réception des ouvrages.

Après l'exécution des carrelages et revêtements de sols par le présent lot, prévoir la protection des ouvrages jusqu'à la réception, par film polyane armé de forte résistance. Remplacer les protections détériorées, en cours de chantier.

L'entreprise prévoira les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces, pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents (3 jours minimum) de protection de ces revêtements. Une barrière efficace sera établie pour empêcher toute circulation.

1.1.3 Consistance des travaux

1.1.4.1 Travaux inclus

Les travaux objet du présent lot comprennent :

- La réception des fonds et supports livrés par le présent lot et le lot02 Cloisons sèches,
- Le nettoyage de ses ouvrages après pose et le maintien jusqu'à la réception, l'enlèvement aux décharges des gravats et détritrus provenant de l'exécution de ses travaux
- Tous les ouvrages décrits ci-après.
- Travaux d'étanchéité sur support du lot 02 Cloisons

1.1.4.2 Travaux exclus

- Les reprises de flaches dans les planchers et tous les ragréages supérieurs à ceux admis par les enduits de lissage
- Travaux d'étanchéité à l'exception de ceux décrits précédemment

1.2 Description des ouvrages des revêtements

1.2.1 Revêtements de sol

1.2.1.1 Préparations- supports

Ouvrages comprenant :

- Plans, rigides et stables, sans fissures, décollements ou irrégularités pouvant nuire à l'adhérence
- Propres, secs et exempts de poussière, graisse, laitance, peinture ou tout autre produit pouvant compromettre l'adhérence du SPEC/SPÉL ;
- Dans le cas de supports absorbants, préalablement humidifiés ou traités selon les recommandations du fabricant.
- L'entreprise devra vérifier visuellement et à l'aide d'instruments adaptés (règle de 2 m, niveau laser ou équivalent) la conformité des pentes avant la prise complète du béton. Toute non-conformité devra être corrigée avant la poursuite des travaux.
- Raccordement sur siphon au lot plomberie,

1.2.1.2 Sol PVC en lames clipsables (sol type 1)

- Revêtement en lames PCV clipsables de 20 x 120 cm lisse.
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, coloris gris clair
- Pose flottante, conformément aux normes et recommandations fabricants.
- Sous-couche acoustique si nécessaire
- Classement : U3 – P2 – E1 – C0 au minimum

Localisation : Séjour

Plinthes en lames PVC assorties, posées avec une colle mastic ; joint entre plinthes et murs réalisé par le présent lot (joint acrylique sur fond de joint).

Caractéristiques :

- Résistance à l'eau et aux agents chimiques.
- Coloris : assorties aux lames de sol.

1.2.1.3 Moquette en rouleau (sol type 2)

- Revêtement moquette à velours bouclé en polyamide.
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, coloris gris clair
- Pose collée, conformément aux normes et recommandation fabricants.
- Sous-couche acoustique si nécessaire
- Classement : U3 – P3 – E1 – C0 au minimum

Localisation : Chambre

Plinthes en PVC assorties, posées avec une colle mastic ; joint entre plinthes et murs réalisé par le présent lot (joint acrylique sur fond de joint).

Caractéristiques :

- Résistance à l'eau et aux agents chimiques.
- Coloris : assorties à la moquette, coloris gris clair.

1.2.1.4 Carrelage collé en grès cérame 45 x 45 cm (sol type 3)

- Revêtement en Grès Cérame de format 45 x 45 cm lisse.
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, gris sombre, comme l'existant.
- Pose collée sur spec ou sel sur le carrelage existant, conformément aux normes et recommandation fabricants. Attention le nouveau seuil ne doit pas être supérieur à 2cm par rapport aux autres revêtements de sol (normes PMR)
- Classement : U3 – P3 – E3 – C2-R10 au minimum

Localisation : SdE / sanitaire

Plinthes assorties 7x10 cm avec bord vif, posées par double encollage au mortier colle ; joint d'étanchéité entre plinthes et murs réalisé par le présent lot (joint élastoplastique sur fond de joint).

- Réalisation de surbots à hauteur de plinthe pour toutes les émergences de canalisations (EF, EC, EU/EV CFO/CFA), avec finition par plinthes périphériques et mortier lissé peint identique au mur, ou rendu étanche dans les pièces humides.

Localisation : dés pénétrations dans un sol carrelé

Joint de carrelage à base de résine époxy bi-composant, de type joint étanche coloré, résistant aux produits chimiques, aux graisses et à l'humidité.

Caractéristiques :

- Type : joint époxy coloré (bi-composant).
- Destination : l'ensemble des joints des sol type 3
- Largeur du joint : selon format du carrelage et prescriptions du fabricant = à faire valider par la MOE
- Mise en œuvre conforme au DTU 52.2 et aux prescriptions du fabricant.
- Résistance à l'eau et aux agents chimiques : totale après polymérisation complète.
- Nettoyage à l'eau claire avant durcissement complet.
- Coloris : au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabricant, même coloris que le carrelage sol.

1.2.1.5 Parquet en contrecollé multicouche (sol type 4)

- Revêtement parquet contrecollé multicouche
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, coloris chêne clair.
- Pose flottante, conformément aux normes et recommandation fabricants.
- Sous-couche acoustique si nécessaire
- Mise en œuvre conforme au DTU 51.11 et NF 13489 et aux prescriptions du fabricant

Localisation : Espace bébé

Plinthes MDF assorties, posées avec une colle mastic et clouées tous les 40-60cm, reboucher les trous (enduits ou pâte à bois) puis ponçage avant pose de peinture ; joint entre plinthes et murs réalisé par le présent lot (joint acrylique ou en pâte à bois sur fond de joint).

1.2.2 Revêtements muraux

1.2.2.1 Préparations- supports

L'entreprise devra procéder à la préparation et la réception des supports avant la mise en place des revêtements. Une impression durcissante sera réalisée chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

Les mortiers colles employés seront adaptés aux supports et aux revêtements utilisés.

Sur support plaques de plâtre il sera appliqué préalablement à la pose des faïences, par le présent lot, une étanchéité liquide sablée, sous Avis Technique du CSTB. L'étanchéité est décrite préalablement au présent lot.

Localisation : Pour l'ensemble des revêtement muraux de ce lot (WC / SdE / Cuisine)

1.2.2.2 Murs

Revêtement mural en faïence de format 20 × 20 cm, d'une épaisseur de 8,5 mm, devant être de même dimension et de même colorimétrie dans les différentes pièces, de coloris blanc, et présentant les caractéristiques minimales suivantes :

- Revêtement en Grés Cérame de format 20 x 20 cm
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, coloris blanc.
- Pose collée sur sel, conformément aux normes et recommandation fabricants.

Localisation : Salle d'eau et WC selon les plans graphiques

1.2.2.3 Dosserets en crédence de la cuisine

Revêtement mural en crédence en plaque aluminium brossée :

- Pose collée avec mortier colle sous Avis Technique du CSTB.
- Pose en dosseret sur une hauteur de 0.30 m, largeur sur tout le linéaire du plan de travail et d'une épaisseur de 3mm.
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Aucun joint apparent

Localisation : Cuisine sur tout le linéaire du plan de travail

1.2.3 Matériaux de maintenance

En fin de chantier, l'entrepreneur remettra 2 boîtes (non entamées) pour chaque type de matériau employé. Pour l'ensemble des matériaux employés dans l'ouvrage.

1.2.4 Nettoyage

1.2.4.1 Nettoyage OPR

Avant la réalisation des opérations préliminaires à la réception (OPR), l'entreprise devra procéder à un nettoyage complet de l'ensemble des ouvrages réalisés afin de présenter le chantier dans un état conforme à la réalisation des OPR.

Les travaux de nettoyage comprendront notamment :

- Élimination de tous les déchets, gravats et matériaux résiduels sur et autour des ouvrages ;
- Dépoussiérage des surfaces, y compris menuiseries, cloisons, plafonds et sols ;
- Nettoyage des vitrages et parties vitrées sans laisser de traces ou résidus ;
- Dégraissage et lavage des équipements et installations techniques, selon les prescriptions du fabricant ;
- Évacuation et tri des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise devra présenter les ouvrages propres et accessibles pour les OPR, sans éléments masquant les défauts éventuels, afin de permettre une inspection complète et objective par la maîtrise d'œuvre.

1.2.4.2 Nettoyage de réception

Les produits employés et les procédés mis en œuvre devront être appropriés afin de ne pas provoquer d'altération des ouvrages nettoyés.

L'Entreprise du présent lot aura à sa charge les travaux de nettoyage tel que défini ci-après :

- L'enlèvement des protections prévues suivant cas sur certains ouvrages tels que :
 - Appareils sanitaires,
 - Meubles,
 - Menuiseries extérieures,
 - Vitrerie,
 - Miroiterie (aluminium et glaces),
- Le nettoyage de toutes les parties apparentes dans tous les locaux :
 - Faïence, revêtements verticaux,
 - Sol : carrelage, sols textiles, sol PVC etc....
 - Quincaillerie : béquilles, plaques de propreté, etc...,
 - Appareils sanitaires et robinetterie,
 - Appareillage électrique : interrupteurs lumineux, etc...,
 - Vitrerie-miroiterie : lavages sur les 2 faces,
 - Menuiseries extérieures et intérieures,

L'évacuation des déchets résultant, enlèvement de protections et balayage jusqu'à la réception prononcée par le Maître d'Ouvrage.